

France : une indemnisation record pour les victimes du Médiator

Abderrahim DERRAJI - 2019-04-14 23:30:18 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

C'est au tribunal de grande instance de Paris que se tiendra, le 23 septembre 2019, le procès au pénal du Laboratoire Servier. Ce laboratoire n'a, cependant, pas attendu le procès pour indemniser les victimes du Médiator, un hypolipémiant retiré du marché en 2009. En effet, il aurait déjà versé 115,9 millions d'euros d'indemnités aux victimes de ce médicament qui a été à l'origine de graves lésions cardiaques. Ces indemnisations à l'amiable ne le dispensent pas de la procédure pénale où il devra répondre de "tromperie sur les risques du produit", "escroquerie" et "homicides et blessures involontaires". Le Laboratoire Servier pourrait se voir condamné à verser des centaines de millions d'euros à la Sécurité sociale qui viendront s'ajouter au 141,2 millions d'euros qui seront versés à l'ensemble des victimes du Médiator.